

Autisme : Des « grandes causes nationales »

Delia STEINMANN

Le Premier Ministre du gouvernement SARKOZY, Monsieur François FILLON, a déclaré l'autisme « grande cause nationale 2012 ». Cette décision s'inscrit dans une logique permettant de vérifier ce que Ian HACKING formalisait il y a quelques années dans son cours au Collège de FRANCE¹ sur la nécessité de la création d'une « niche écologique » pour « que [la constitution en objet d'étude] d'un certain type de troubles mentaux puisse survivre, [...] croître et s'épanouir ». Il caractérisait alors ces niches par un certain nombre de « vecteurs », [...] « entre les deux pôles du vice et de la vertu – les vertus qui sont prisées dans la société concernée à l'époque considérée, et les vices qui sont craints ».

Le gouvernement français trace les coordonnées de la création de la « niche écologique » nécessaire à l'érection de l'autisme en cause nationale : En 2011, *la lutte contre la solitude* désignait cette dernière comme le « vice » à combattre par les efforts citoyens. Est-il vraiment possible d'ignorer que l'autonomie – signifiant maître des discours adaptatifs dans le domaine sanitaire, éducatif et social

de ces dernières années - constitue le « vecteur de la vertu » correspondant ?

Ainsi logé dans sa niche, l'autisme est aujourd'hui érigé en cause nationale. Cela permet à M. FILLON de préciser l'entreprise du gouvernement : combattre *les méconnaissances et les préjugés qui ont longtemps entouré l'autisme dans notre pays*². Fidèle à la perspective charitable animant la cause nationale 2011³, M. FILLON entend remplir « notre devoir collectif qui est de signifier à chaque personne autiste qu'elle a le droit au respect le plus absolu et à une insertion dans notre vie sociale », tout en adressant un « message d'espoir en direction des personnes autistes et de leur famille »⁴.

Les moyens de ce combat seraient ceux de la science : neurobiologie, génétique, imagerie cérébrale... Mais pas seulement, car le message de M. FILLON s'adresse aussi à M. Daniel FASQUELLE, député du PAS-DE-CALAIS, militant pour l'attribution du statut de grande cause nationale à l'autisme. Cela obtenu, M. Daniel FASQUELLE, a déposé ce

² Question d'actualité à l'Assemblée Nationale.

³ Voir l'article de Mathieu PERSONNIC in *La lettre mensuelle* 304, publié par l'École de la Cause Freudienne en janvier 2012.

⁴ Question d'actualité à l'Assemblée Nationale.

¹ Annuaire du Collège de FRANCE 2001-2012.

vendredi 20 janvier 2012 à l'Assemblée Nationale, une « proposition de loi visant l'arrêt des pratiques psychanalytiques dans l'accompagnement des personnes autistes, la généralisation des méthodes éducatives et comportementales, et la réaffectation des financements existants à ces méthodes ».⁵

La situation dramatique de personnes autistes et de leurs familles est clairement exposée dans ce projet : Pour les « aider [...] à s'en sortir, la FRANCE ne peut plus continuer à cautionner et financer les pratiques de type psychanalytique dans le traitement de l'autisme »⁶.

Ensuite, un petit développement historique de la prise en charge de l'autisme en FRANCE précède le texte du seul article de la proposition de loi : « Les pratiques psychanalytiques, sous toutes leurs formes, doivent être abandonnées dans l'accompagnement des personnes autistes, au profit de traitements opérants, les méthodes éducatives et comportementales en particulier. Une réaffectation de l'ensemble

des moyens à ces modes de prise en charge doit être exigée ».

Le lecteur découvrira la série d'arguments déclinés dans ce projet de loi sans avoir besoin d'aide pour comprendre ce qui est visé dans cette manœuvre. En le lisant, je pensais à tous ces enfants qui m'ont dit bien des choses depuis leur silence éloquent, à tous ceux dont les soignants me parlent en réunion de supervision d'équipes, à cette formation passionnante et quotidienne – toujours inachevée, comme disait Karl POPPER – à laquelle Jacques LACAN nous a incités... Comme par enchantement, la tristesse d'une épouvantable menace se dissipe : La psychanalyse ne donnera pas sa chair à une manœuvre d'extermination programmée. Les lois sont faites par les hommes et, comme le disait le poète, « L'être humain... c'est fort possible »⁷.

⁵ <http://www.danielfasquelle.blogspot.com/>
⁶ Idem.

⁷ Georg BUCHNER, WOYZECK, mis en scène par Jacques OSINSKI à la MC2 de GRENOBLE, janvier 2012.